

## Communiqué de presse

Paris, le 15 mars 2016

Le Haut Conseil de stabilité financière s'est réuni pour sa huitième séance ce mardi 15 mars.

Sous la présidence de Michel SAPIN, ministre des Finances et des Comptes publics, le Haut Conseil a examiné les développements intervenus depuis sa dernière réunion et poursuivi l'analyse des risques et vulnérabilités potentielles du secteur financier français.

En particulier, le Haut Conseil a pris acte des derniers développements économiques et financiers, dont les épisodes de tensions observés sur les marchés financiers. Le Haut Conseil constate la résilience des acteurs français vis-à-vis des risques qui se sont manifestés récemment. Il surveille avec attention les mouvements de prix sur certains segments de marché notamment dette obligataire y compris titres hybrides, commodités et secteurs liés à l'énergie et demeure vigilant sur la situation macroéconomique et financière des économies émergentes, et ses conséquences sur l'économie française.

Il continue de suivre avec attention l'impact de l'environnement de taux bas sur les institutions financières. Dans le contexte actuel de développement des taux d'intérêt négatifs, une poursuite de l'évolution des modèles et des ajustements des rendements est nécessaire. En particulier, le Haut Conseil estime insuffisant l'ajustement à la baisse des rémunérations des contrats d'assurance-vie intervenu en 2015. Il insiste sur la nécessité de l'adéquation des rendements avec l'environnement financier actuel et insiste sur la prudence qui doit présider à leur détermination pour garantir la solidité des acteurs.

Le Haut Conseil continue de suivre attentivement l'évolution du marché immobilier résidentiel et note la poursuite de la reprise des transactions. Il demeure vigilant concernant le dynamisme de la production de crédit et l'évolution des pratiques de financement, qui ne doivent pas fragiliser le secteur bancaire. Il constate l'inflexion à la hausse des prix immobiliers résidentiels à la fin de l'année 2015, après un mouvement de correction graduelle et continue entamé en 2012, et reste très attentif sur leur évolution à venir, notamment si devait émerger une dynamique spéculative.

En complément, le Haut Conseil a examiné la situation de l'immobilier non résidentiel. Il constate la grande diversité des biens et des marchés sous-jacents ainsi que la pluralité des acteurs engagés. Il constate la forte hausse de la demande des investisseurs sur certains segments de marché et un niveau élevé des prix, en particulier sur les bureaux en région parisienne. Le Haut Conseil est vigilant sur les évolutions en cours, l'exposition des acteurs à ces évolutions, et les pratiques de financement. Il publiera prochainement son diagnostic pour consultation.

La dynamique de l'endettement des sociétés non financières fait l'objet d'un examen par le Haut Conseil. Si leur situation financière lui apparaît à ce stade globalement robuste, le dynamisme et les conditions de leur endettement, notamment sur les financements de marché, constituent un point de vigilance.

Constatant la fréquence et l'intensité des épisodes récents de volatilité, le Haut Conseil surveille aussi la liquidité des différents marchés et les conséquences sur la stabilité financière de la réaction des acteurs au nouvel environnement réglementaire.

Le Haut Conseil a décidé de l'extension aux expositions à l'immobilier résidentiel en Belgique des banques françaises de la mesure macroprudentielle adoptée par la Banque Nationale de Belgique, conformément aux préconisations du Conseil Européen du Risque Systémique.

Le Haut Conseil a préparé sa décision concernant le taux du coussin de fonds propres contra-cyclique applicable aux banques. Au regard de l'ensemble des indicateurs à sa disposition, il ne constate pas à ce stade de croissance excessive du crédit dans le système bancaire français qui pourrait être source de risques systémiques. La décision du Haut Conseil sera prise à la fin du mois de mars 2016, après la notification des autorités européennes concernées. Cette décision ainsi que les éléments de justification de ce taux seront ensuite publiés au *Journal Officiel* de la République Française et sur son site. À cette date, le Haut Conseil publiera également la liste des taux de coussins contra-cycliques fixés par des autorités étrangères qu'il reconnaît.